

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'État un crédit d'étude de CHF 3'200'000.- pour financer les études du nouveau centre d'essais et de recherches agricoles à Grange-Verney, Moudon**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le 25 février 2025 à Lausanne.

Elle était composée de Mesdames les Députées Laurence Cretegny, Cendrine Cachemaille, Martine Gerber, Aliette Rey-Marion, de Messieurs les Députés Loïc Bardet, Sébastien Kessler, Gérard Mojon (remplace Alexandre Berthoud), Thierry Schneiter, Felix Stürner, Andreas Wüthrich, ainsi que du soussigné, Président et Rapporteur de la commission.

Madame la Conseillère d'Etat Isabelle Moret, Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) était présente. Elle était accompagnée de Monsieur Pascal Hottinger, Directeur général de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), Monsieur Pierre de Almeida, Directeur général de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) et Monsieur Claudio Iglesias, Directeur de la Direction de l'ingénierie, de l'architecture et de la durabilité (DIAD-DGIP).

Le secrétariat de la commission était assuré par Madame Fanny Krug, Secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil.

**Documentation complémentaire reçue :**

- Dossier avec plans, photographies, périmètre Concours.
- Informations complémentaires et plans concernant des bâtiments répertoriés à l'inventaire.

**2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Les besoins du service sont présentés par le Directeur général de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), les éléments techniques de construction par les responsables Direction générale des immeubles et du patrimoine (ci-après DGIP).

Le Directeur général de la DGAV indique qu'il s'agit d'un premier pas pour aller vers un projet des Agripôles qui consiste à retravailler les sites d'enseignement des métiers de la terre, les terrains d'essai et une ferme. Le futur de ces terrains d'essai et de cette ferme sera un centre d'essais et de recherches agricoles. Le crédit d'étude proposé concerne cette partie du projet des Agripôles, à savoir pour le centre d'essais et de recherches agricoles à Grange-Verney, Moudon. D'autres sous-projets des Agripôles connexes ne font pas l'objet de la présente discussion.

### **3. DISCUSSION GENERALE**

Une députée dit se réjouir que ce dossier avance enfin. Elle est interpellée depuis des années par le monde agricole au vu de la vétusté des bâtiments du site de Grange-Verney. Elle espère que les délais indiqués dans cet EMPD pourront être tenus, éventuellement être quelque peu avancés.

Un député se réjouit aussi que ce dossier avance enfin. L'EMPD traite des bâtiments de la partie agricole du site de Grange-Verney. Le Canton loue deux domaines de la Ville de Moudon, le député dit imaginer que dans la réflexion globale pour les besoins, ils seront aussi intégrés à ce crédit d'étude. Le Directeur général de la DGAV confirme l'exploitation de deux autres domaines en location à la commune de Moudon : Cornier et Planche-Signal. Ces domaines font partie des 100ha au total de terres agricoles utilisées pour faire environ 150 parcelles d'essais agricoles. Il est possible que des rénovations doivent y avoir lieu mais pour l'instant la DGAV ne s'y est pas attelée. Ces deux domaines ne sont donc pas encore intégrés dans la réflexion ; toutefois des réfections mineures des bâtiments y ont été apportées pour qu'ils soient fonctionnels.

### **4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS**

Seuls les points ayant fait l'objet de commentaires ou de questions sont mentionnés ci-dessous.

#### **1. Présentation du projet**

##### **1.1 Préambule**

###### *1.1.1 Historique et contexte*

Une députée dit aussi se réjouir que ce dossier avance enfin à Grange-Verney. Dans le 1<sup>er</sup> paragraphe, elle relève l'action de : « Développer un pôle de compétences vaudois dans les métiers de la terre, uni- ou multisite ». Elle souhaite que ce terme « multisite » ne soit pas oublié – avec le domaine de Marcellin auquel il est progressivement renoncé.

Comme pour beaucoup de projets, le développement durable du projet augmente le budget. Elle est d'avis qu'il convient de s'en souvenir, les privés n'ayant pas toujours les moyens d'adapter aussi facilement les budgets.

###### *1.1.2 Planification du budget Agripôles et planning des EMPD*

Un député indique que L'EMPD du projet Agripôles comprend trois sites développés en parallèle, un à Changins et deux à Moudon. L'EMPD traite uniquement d'une partie du site de Grange-Verney. Il demande un état des lieux des réflexions par rapport à ce qui se fait à Changins et sur le site de la gare de Moudon.

Le Directeur général de la DGAV explique que le centre de compétences sur le sol en particulier se trouve sur ces 100ha et les bâtiments qui seront construits à la place de la ferme. Le centre de compétences pour le système alimentaire (ce qui se mange, polyculture/élevage – en intégrant l'étude qualité des sols pour le centre de recherche) se trouve sur Moudon et pour les boissons (ce qui se boit, se ferment, etc.) se trouve sur Changins. A côté du centre de recherches, se trouve l'école de Grange-Verney qui est actuellement très énergivore et dont il s'agit d'assainir les bâtiments, éventuellement les adapter pour accueillir 4 classes supplémentaires déplacées de Marcellin. Quant au site de la gare de Moudon, il implique étroitement la DGAV et le SPEI (Service de la promotion de l'économie et de l'innovation) avec la possibilité d'y installer le siège de la DGAV dans l'optique d'accélérer la dynamique du système alimentaire sur ce site (actuellement, une quarantaine de PME actives dans le système agro-alimentaire déjà actives sur le site de la gare et autour). En investissant dans la région, l'Etat vise à créer un effet catalyseur et attirer d'autres entreprises. Cela fonctionne déjà, un dynamisme est observé.

La Cheffe du DEIEP explique la volonté d'avoir des pôles d'innovation dans plusieurs domaines. Il y a un potentiel autour de la nourriture. La Swiss Food & Nutrition Valley (SFNV) a été fondée récemment par le Canton de Vaud. Il s'agit d'un écosystème autour de l'innovation dans le domaine de la nutrition et qui s'intéresse aussi aux questions de la durabilité. La Cheffe du DEIEP a souhaité un rapprochement entre la Swiss Food & Nutrition Valley (innovation et start-up) et le monde agricole. Le potentiel économique semble important, avec des enjeux comme le

dérèglement climatique, l'augmentation de la population et l'approvisionnement de la population en nourriture. L'idée est de créer un écosystème d'innovation autour de l'école de Moudon, comme il existe un parc suisse de l'innovation autour de l'EPFL. Le SPEI travaille avec la DGAV, dans l'idée qu'il existe un potentiel pour créer des emplois dans la région de Moudon.

### *1.1.3 Objectif du présent EMPD*

A la fin du point 1.1.3 de l'EMPD, le graphique montre la liste des EMPD constituant l'ensemble des projets Agripôles, pour un montant total de CHF 126'200'000.-. Un député demande « pourquoi un tel saucissonnage » ? Pourquoi faire 5 EMPD alors que l'on connaît déjà le coût de l'ensemble de ces projets ?

La Cheffe du DEIEP explique que l'actuel EMPD demande un crédit d'étude.

Le Directeur général de la DGIP explique que pour la DGIP chaque projet est unique et doit être étudié dans sa particularité. Le projet qui nous occupe actuellement, à savoir le crédit d'étude pour financer les études du nouveau centre d'essais et de recherches agricoles à Grange-Verney, Moudon, est très spécifique. Avec ce crédit d'étude sera mis en place un concours d'architecture et la DGIP se concentrera sur ce projet avec des spécialistes qui répondront à ce projet spécifique. Les autres projets comme le bâtiment administratif à la gare de Moudon n'avancent pas au même rythme (il faut acheter des terrains, discuter avec la commune). Les temporalités sont différentes, c'est pourquoi ils ont été séparés de la manière la plus rationnelle possible.

Le fait de saucissonner ces projets a tendance à inquiéter le député plutôt qu'à le rassurer. Il souhaite savoir à quel point l'acceptation du 1<sup>er</sup> projet (crédit d'étude) nous engage pour la suite. Il rappelle qu'il s'agit du 2<sup>e</sup> crédit d'étude (le 1<sup>er</sup> de CHF 400'000.- a été approuvé par la COFIN). Il craint de voir les coûts doubler. Quel est le risque ?

La Cheffe du DEIEP confirme qu'il y a un risque dès lors que nous sommes actuellement au stade du crédit d'étude. L'étude déterminera le coût du crédit d'investissement. Depuis le début de la législature, CHF 833 millions ont été investis. Jamais le Conseil d'Etat n'a autant investi. Un rattrapage est fait, en particulier pour les gymnases/écoles de formation, et la sécurité, et on essaie d'avancer sur ce projet. Toutefois la situation actuelle nécessite qu'une priorisation soit faite à un moment donné, et le Conseil d'Etat travaille sur une proposition. Les EMPD présentés ici correspondent au souhait avant priorisation. Le Conseil d'Etat n'a pas encore décidé ce qui devrait peut-être être retardé dans le cas où il ne serait pas possible d'entrer dans le budget d'investissement – dans lequel il y a les constructions, les routes, l'informatique, les cours d'eau. La question sera posée en fonction de la situation économique du Canton, des conditions-cadre économiques et de leur évolution dans un contexte géopolitique difficile.

L'avantage d'avoir des EMPD séparés est de permettre, si besoin, de retarder l'un d'entre eux. Les domaines au sein de la DGIP doivent aussi suivre les projets. Un recours retardera un projet. S'il n'y avait qu'un seul EMPD groupé, tous les projets seraient bloqués par un recours sur un projet. L'avantage avec plusieurs EMPD est que chaque projet peut avancer de sa propre vie. Le Conseil d'Etat est transparent en montrant tout ce qu'il aimera faire, a priori selon le programme indiqué, avant la priorisation du Conseil d'Etat.

Le crédit d'étude demandé servira à rédiger le crédit d'investissement. Les métiers de la construction sont de plus en plus sollicités (assainissement énergétique, pose de panneaux photovoltaïques, etc.). La demande est donc importante, les prix de certains matériaux ont aussi augmenté, ce qui entraîne des surcoûts. Au vu du contexte, il n'est pas exclu que les coûts augmentent d'ici 2028.

La gestion financière sera meilleure avec des projets déterminés par objet plutôt qu'un seul paquet selon le Directeur général de la DGIP.

Concernant ce même tableau, la commission est informée que le terme ENS signifie « enseignement ». Il s'agit des bâtiments d'enseignement - Centre d'enseignement de Grange-Verney.

Le Directeur de la Direction de l'ingénierie, de l'architecture et de la durabilité (DIAD) confirme que le bâtiment enseignement (bâtiment 9) (EMPD, p.6) fera partie du 2<sup>e</sup> EMPD crédit d'étude qui concerne surtout une transformation et rénovation énergétique (tous les bâtiments d'enseignement). Le 1<sup>er</sup> EMPD crédit d'étude (présent EMPD) concerne le concours d'architecture pour le développement du centre agricole.

Le crédit d'étude pour le bâtiment administratif DGAV à Moudon est prévu pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2025. Un député demande quel est l'horizon-temps pour la mise en place de ce nouveau bâtiment. Il relève que d'autres institutions sont présentes sur les locaux de Grange-Verney (Prométerre, Service de la prévention des accidents dans l'agriculture, etc.). Ces institutions doivent quitter les lieux assez rapidement et le risque est que si on ne leur offre pas une perspective à court/moyen termes, elles quittent définitivement la région de Moudon, voire notre canton. Le député tire la sonnette d'alarme et souhaite que l'on donne rapidement un signal à ces institutions. Le Directeur général de la DGAV informe avoir des contacts pour trouver des solutions avec le Service de la prévention des accidents dans l'agriculture. On s'efforce de garder les institutions importantes pour l'écosystème.

Un député demande des informations concernant l'avancée des discussions au sujet des anciennes fonderies de Moudon. Dans l'idée d'une éventuelle possibilité de s'installer plus définitivement notamment autour de la gare. La Cheffe du DEIEP informe de discussions DGAV/SPEI en cours, en lien avec l'intérêt que ces terrains soient utilisés et d'avoir des emplois dans la région.

## 1.2 Expression des besoins

Concernant l'information du 4<sup>e</sup> paragraphe : « L'objectif stratégique de la Suisse est d'atteindre un taux d'auto approvisionnement de 50% pour nourrir la population indigène. (...) » et celle du 6<sup>e</sup> paragraphe : « D'autre part, les agriculteurs suisses doivent produire plus avec moins de ressources ». Une députée relève que le taux d'approvisionnement actuel est au-dessous de 50%. Le remonter à 60% serait un minimum. Elle souhaite savoir comment sera mis en place, dans le projet de Centre de recherches présenté, l'objectif de produire plus avec moins de ressources. Comment les agricultrices et agriculteurs, au travers ce Centre de recherches, pourront produire plus avec moins.

Le Directeur général de la DGAV indique qu'aujourd'hui le taux d'autonomie alimentaire en Suisse est tombé à 46%. Ce taux est calculé sur la base de la calorie consommée par les Suisses par rapport à la calorie produite par son agriculture. De nos jours, nous ne nous nourrissons pas uniquement de calories et on pourrait se demander si ce calcul est correct. Pour autant, le souhait est de ne pas dépendre à plus de 50% des importations de nourriture. « Produire plus avec moins » illustre ici l'injonction contradictoire à laquelle sont confrontés les agricultrices et agriculteurs. Il convient d'essayer d'apporter en partie des réponses par de la recherche-action, parfois trouver des voies entre l'agriculture conventionnelle et le Bio. Ce type de recherches peut se faire sur des terrains d'essais agricoles étatiques.

Concernant l'information du 1<sup>er</sup> paragraphe, p.5 de l'EMPD : « Ainsi, la création d'un écosystème pluridisciplinaire favorisant les interactions entre acteurs de différents horizons (agriculteurs, ingénieurs, distributeurs, économistes, consommateurs, chercheurs et même artistes) ... ». La députée relève qu'est promu un écosystème pluridisciplinaire comprenant même aussi des artistes, elle s'interroge sur tous les liens qui sont faits. Comment des artistes pourront-ils aussi apporter un plus à l'agriculture ? Le Directeur général de la DGAV mentionne le musée Eugène Burnand à Moudon, son tableau Taureau dans les Alpes exposé au Musée cantonal (vu par plus de 400'000 personnes). Il y a donc une dimension symbolique. Plus pratiquement, au Centre d'essais cela permettra de montrer que la vache permet aussi de produire plus avec moins, avec de la fumure des vaches pour améliorer la qualité des sols et en améliorer la fertilité, et sur le long terme contribuer à un taux d'autonomie de minimum 50%. Le Directeur général de la DGIP relève la possibilité d'avoir une œuvre d'art pour chaque bâtiment, avec souvent des idées originales qui peuvent être très utiles et intéressantes dans le cadre d'une école par exemple.

### *1.2.1 Le nouveau centre d'essais agricoles*

2<sup>e</sup> paragraphe : « Sur le site de Grange-Verney sont dispensées les formations agricoles tournées sur la polyculture et l'élevage ainsi que l'enseignement en lien avec les métiers du cheval ».

Une députée demande confirmation qu'il y a aussi une formation concernant la fabrication du fromage. Le Directeur général de la DGAV indique que le programme prévoit des éléments de transformation alimentaire (fromage, etc.), mais pas à grande échelle. Il existe une cave d'affinage à fromage qui se situe à la gare de Moudon et qui peut être visitée par les élèves.

Une députée demande des précisions sur l'enseignement en lien avec les métiers du cheval et s'il y a un lien avec le Haras national ? Le Directeur général de la DGAV informe qu'il s'agit de la formation de base CFC métiers du cheval et qu'il n'y a pas de lien direct avec le Haras national.

Pour une députée, « l'élevage ainsi que l'enseignement en lien avec les métiers du cheval » rejoint quelque peu le Haras national. Elle relève que la Confédération a prévu une réduction des soutiens fédéraux à l'élevage du cheval Franches-Montagnes et des demi-sang suisses. Elle s'interroge si le Canton de Vaud soutient toujours l'enseignement en lien avec les métiers du cheval, quels seront les liens avec Berne ?

Elle mentionne également qu'il est indiqué que « L'enseignement en lien avec l'apprentissage des cultures spéciales est dispensé dans le bâtiment d'Agrilogie de Marcellin (Morges), lequel accueille aussi des classes dévolues à l'enseignement des branches en lien avec la polyculture et l'élevage. A terme, il est prévu de regrouper ces activités à Grange- Verney ». Elle s'interroge si les formations de gestionnaire en intendance et d'agricultrice/agriculteur seront aussi rapatriées à Grange-Verney.

Un député demande comment sont imaginées les relations entre ce futur centre d'essais et l'enseignement agricole (collaborations, échanges) ? Le Directeur général de la DGAV explique qu'un des buts d'un centre d'essais est de faire de la vulgarisation/formation continue (cf journée des grandes cultures). Il existe déjà aujourd'hui des relations entre la recherche-action, la formation continue d'entrepreneurs adultes et la formation de base des jeunes. Cela fonctionne très bien, l'idée est de construire sur ce modèle, ne pas réinventer la roue.

Concernant le 5<sup>e</sup> paragraphe : « Diverses études sont mises en œuvre pour répondre au besoin de créer un centre d'essais agricoles exemplaire en termes d'autonomie globale, incluant l'autonomie énergétique ». Un député demande si des réflexions ont déjà eu lieu par rapport au chauffage des bâtiments compris dans le périmètre du concours ? Pour le Directeur général de la DGIP, le projet permet d'être innovant pour l'énergie. Une étude est en cours avec le souhait d'un bâtiment entièrement autonome. En matière de chauffage, la volonté est une relation avec le chauffage à distance (CAD) de la commune et des échanges sont en cours.

### **1.3 Descriptif du projet**

Il est confirmé à un député que le concours d'architecture intègre la villa du concierge (derrière le réfectoire). Sur la base des propositions des architectes, il sera décidé si cette villa sera conservée ou déconstruite pour construire le futur centre d'essais. Tout est ouvert. Par contre, la villa (château/résidence du directeur) ne fera pas partie du concours d'architecture.

Concernant la villa du concierge, le député indique qu'il faut bien réfléchir si elle doit ou non être intégrée au concours qui concerne la partie agricole du domaine. Aujourd'hui ce bâtiment contient 2 logements. S'il se trouve sur un terrain hors zone à bâtrir, il y a intérêt à ne pas le déconstruire pour le moment car il pourrait servir de compensation en vue d'un prochain projet.

- Si le besoin de ce bâtiment pour une utilisation agricole est avéré, alors être intégré au concours.
- Si le besoin pour une utilisation agricole n'est pas avéré, alors il convient de le garder pour une utilisation enseignement ou logements apprentis.

En tous cas, ne pas détruire ce bâtiment pour faire de la place.

Le Directeur général de la DGIP prend note de ces remarques. Il informe que ce bâtiment ne sera pas détruit pour être détruit, qu'il sera peut-être exclu, à discuter encore avec le jury du concours.

Un député ajoute que la commune suivra aussi cette question.

#### Programme des locaux

Un député demande si l'« Etable comprenant 60 vaches laitières (...) » sera utilisée pour produire du lait pour la fromagerie de Moudon (et non pas du lait d'industrie). Le Directeur général de la DGAV confirme que c'est ce qui est prévu. Toutefois la volonté d'avoir un Centre de recherches agricoles avec des installations flexibles implique que peut-être dans un avenir plus ou moins proche ou lointain, il puisse être autorisé par la filière de produire le Gruyère avec du lait issu d'un robot. De même, la porcherie sera peut-être transformée en poulailler à l'avenir. Tout n'est pas figé, le but est de permettre aux infrastructures de s'adapter à la production.

#### Accès et circulation

Une députée relève en p.7 de l'EMPD, « accès et circulation », que « La dotation en places de stationnement pour des véhicules motorisés ou des vélos répondra aux normes en vigueur et aux lignes directrices de l'Etat de Vaud ». Elle informe que plusieurs places d'apprentissage étaient restées vacantes dans la région de Marcellin, surtout pour les gestionnaires en intendance, car l'accès en transport public est trop long (jusqu'à plus de 2h, nécessitant de prendre le premier train très tôt le matin pour arriver à l'heure aux cours). Des demandes ont été faites pour la mise à disposition de places de parc pour le transport en co-voiturage.

Pour Grange-Verney, la députée souhaiterait que les places de stationnement puissent être en adéquation avec le nombre d'élèves en provenance de parties éloignées du canton. Il faut prendre en considération le fait que le transport en transport public n'est pas simple.

#### Principes architecturaux

Il est indiqué dans l'EMPD (p.7) que « Le bâtiment de la grange à pont ainsi que l'ancienne étable sont recensés en note 3 ». Interpellée par un commissaire qui constate que la ferme est en note 4 selon la documentation complémentaire reçue, la DGIP informe la commission après la séance que la ferme se trouve bien en note 4.

#### Principes énergétiques, techniques et physiques du bâtiment

La commission est informée que tous les bâtiments concernés par l'actuel EMPD seront mis aux normes. La mise aux normes sera également faite pour les autres bâtiments dans un deuxième temps.

#### Accessibilité aux personnes handicapées

Un député insiste pour s'assurer que dès le départ – y compris au stade du concours d'architecture – l'accessibilité aux personnes handicapées soit un point d'intérêt. S'il n'y aura peut-être pas d'étudiant en fauteuil roulant, il est probable qu'un apprenti soit malentendant avec besoin de boucles d'induction dans la salle d'étude. Le Directeur général de la DGIP confirme que la DGIP est attentive à ce point. Chaque projet mis à l'enquête répond aux normes et va parfois au-delà, en principe.

#### Chauffage / sols / matériaux

Un député se dit satisfait que le site de Grange-Verney ait été finalement retenu. Le descriptif du projet mentionne la volonté de maintenir la fertilité des sols et l'humus dans les sols, ce qui lui tient à cœur pour une agriculture durable. Il se dit surpris par l'idée de faire du biogaz. Si le biogaz est un élément intéressant du point de vue énergétique, le député se dit réticent pour ce qui est de l'engrais qui en sort. D'autre part, le projet évoque aussi l'idée de faire une zone de compostage, le député se dit surpris qu'une méthode de compostage ait déjà été retenue. Pour lui, il conviendrait de rester plus ouvert pour évaluer d'autres méthodes car la méthode proposée laissera un engrais qui selon lui n'est pas loin du digestat du biogaz. Le Directeur général de la DGAV prend bonne note de ces remarques qu'il transmettra aux spécialistes. Il informe que 4 ingénieurs

agronomes praticiens font partie du jury du concours – des échanges ont lieu avec eux pour s’assurer que les décisions vont dans la direction de ce qui est utile pour l’agriculture au sens large.

Une députée s’interroge concernant les études nécessaires en lien avec la déconstruction de certains bâtiments et le réemploi de matériaux. Il lui est confirmé qu’elles seront partie d’une étape suivante. En effet, à ce stade, on ne sait pas ce qui sera maintenu ou déconstruit. Le but est de « déconstruire » et non pas de démolir, cette idée est relativement récente.

En référence à l’information selon laquelle « L’étude d’un accès par le nord de la parcelle pour la livraison devrait permettre aux véhicules motorisés de réaliser une boucle sur le site et réduire l’impact lié au flux des camions » (dernier paragraphe), un député demande des explications concernant cet accès nord. Le Directeur général de la DGIP montre le chemin sur le plan (arrivée par le haut, ce n’est pas l’accès par la Route de Berne) et indique que c’est une étude à faire en lien avec la mobilité.

#### **1.4 Détails des surfaces et du programme**

Pas de remarque.

#### **1.5 Coût des travaux**

##### **Estimation du coût des études – Organisation de la procédure sélective**

Pour un député, le tableau en p.9 est clair. Par contre, il ne comprend pas le tableau en-haut de la p. 10 et demande à quoi il sert. Les responsables de la DGIP expliquent que ce tableau de la p.10 décrit les codes des frais de construction (CFC), qu’il s’agit d’une estimation avant étude du coût pour l’EMPD de 2027 (cf graphique p.4, crédit d’ouvrage, coût CHF 23,8 millions) + EMPD T2.2025 (cf graphique p.4, crédit d’étude, coût CHF 3,2 millions), soit CHF 27 millions. Il s’agit d’une projection.

#### **1.6 Bases légales**

Pas de remarque.

#### **1.7 Risques de non-réalisation du projet**

Au vu de l’état de vétusté des bâtiments de Grange-Verney, un député demande si le projet devait ne pas se réaliser ou s’enliser, quel serait le risque que l’exploitation agricole ne soit plus conforme dans les locaux actuels. Le Directeur général de la DGAV informe que ce risque est élevé, les installations sont vétustes et pas conformes aux normes. Le Canton investit beaucoup pour aider l’agriculture à rénover ses infrastructures. Mais le Canton n’a pas pu investir pour ses propres infrastructures, il s’agit maintenant d’y remédier.

Interpellé par une commissaire concernant la mise en conformité de l’étable et le moment de cette mise en conformité, le Directeur général de la DGAV informe que le programme doit permettre la réalisation d’une étable conforme aux dernières normes. Actuellement, l’étable est légalement exploitable mais elle ne correspond plus aux normes que l’on souhaite favoriser aujourd’hui pour le bien-être animal, la santé des animaux, etc. Les réponses vont venir pendant le projet et le jury, dont les 4 ingénieurs agronomes, sont là pour s’assurer que l’étable réponde aux dernières normes voire à des normes d’avenir.

En réponse à une députée, la commission est informée que ce point sur les risques de non-réalisation du projet vaut pour le présent projet à CHF 3,2 millions et non pour l’ensemble des projets à CHF 126 millions.

### **2. Mode de conduite du projet**

Il est confirmé à une députée qu’il existe bien un Chef de l’Etat major de la Direction générale de l’agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) et qu’il est impliqué dans le projet.

### **3. Conséquences du projet de décret**

#### **3.1 Conséquences sur le budget d'investissement**

Pas de remarque.

#### **3.2 Amortissement annuel**

Pas de remarque.

#### **3.3 Charges d'intérêt**

Un député demande des explications sur le facteur 0.55. Il lui est répondu que ces chiffres correspondent aux directives de la loi sur les finances. Ce chiffre 0.55 se comprend par le fait que lorsque le montant est remboursé, la charge annuelle d'intérêt diminue aussi, comme pour un prêt immobilier.

#### **3.4 Conséquences sur l'effectif du personnel**

Pas de remarque.

#### **3.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement**

Pas de remarque.

#### **3.6 Conséquences sur les communes**

Pas de remarque.

#### **3.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie**

Un député s'interroge de l'opportunité d'utiliser du bois scolyté ? Le directeur de la DGIP explique qu'il s'agit de bois bostryché traité qui devient légèrement bleuté et qui a une résistance mécanique identique au bois sain.

##### **3.7.2 Société**

Un député s'interroge sur la stratégie immobilière de l'Etat de Vaud « qui vise à gérer de manière flexible les locaux occupés par son administration, tout en tenant compte des besoins en constante évolution ». Concrètement et architecturalement, comment cette adaptabilité/flexibilité des locaux est représentée physiquement sur le terrain ? Par flexibilité, il faut comprendre de pouvoir modifier les espaces dans 10 ans, facilement et de manière pas trop onéreuse. Cela concerne tout le site. Le projet lauréat du concours d'architecture apportera une réponse, avec certainement un concept de flexibilité.

Relevant que l'extérieur des bâtiments sera probablement en bois, une commissaire attire l'attention sur le fait que les bâtiments actuels en bois (salle de gym, hangar) vieillissent mal du point de vue esthétique. Des traitements ou matériaux permettraient peut-être que les bâtiments vieillissent un peu mieux.

Pour une députée, le terme « développement durable » utilisé dans le titre du chapitre lui semble désuet. On parle aujourd'hui de « durabilité ». Il lui est répondu que le Département s'appuie sur l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC) pour ces questions. Pour le Directeur général de la DGIP, « développement durable » provient certainement d'une norme. Le « développement durable » est plus fort que « durabilité » et intègre non seulement le chauffage et l'énergie, mais aussi des éléments comme la mobilité, construction, etc. Toutefois il est confirmé que ce projet devrait être « durable ».

#### **3.8 Programme de législature et PDCn**

Pas de remarque.

#### **3.9 Loi sur les subventions et conséquences fiscales TVA**

Pas de remarque.

### **3.10 Conformité de l'application de l'article 163 Cst-VD**

Un député dit douter et être peu convaincu de l'affirmation de l'EMPD selon laquelle « toutes les charges engendrées par le présent projet peuvent être qualifiées de liées au sens de l'art. 163 Cst VD ». Il lui est confirmé que cette affirmation a été vérifiée et approuvée par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). En tant que charges liées, il n'y a pas de mesures compensatoires.

#### *3.10.1 Principe de la dépense*

Il est indiqué que « ce projet reflète une volonté de transmission des savoirs et de formation auprès des étudiants mais aussi de la population ». Un député demande s'il y a des éléments, dans la configuration/disposition des bâtiments (ateliers enfants, ...), qui favorise et marque cette volonté de s'ouvrir à la population. Le Directeur général de la DGAV indique que ce ne sera pas une des contraintes du projet mais la discussion a eu lieu. Il d'agit d'abord d'un Centre d'essais et de recherches agricoles qui fera de la formation continue et de la formation de base. On peut toutefois imaginer des occasions, à l'image de la Journée des grandes cultures ou BioAgri, avec des événements ouverts au public.

### **3.11 à 3.15**

Pas de remarque.

### **3.16 Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement**

2 ETP supplémentaires en CDD. Une commissaire souhaite être assurée que l'Etat sera attentif à ne pas prolonger inutilement la durée des engagements. Elle est informée que les CDD peuvent être prolongés jusqu'à une durée maximale de 6 ans. D'autre part, des personnes sous contrat CDD peuvent remplacer des salariés CDI de la DGIP qui partent à la retraite et ainsi obtenir un CDI. Il est confirmé à la commissaire qu'actuellement, il n'y a pas à l'interne les forces de travail demandées pour ce projet, d'où les 2 ETP supplémentaires en CDD.

## **4. Conclusion**

Pas de remarque.

## **5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES**

### **5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE**

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

L'art. 3 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

## **6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET**

La commission adopte le projet de décret, tel que présenté par le Conseil d'Etat, à l'unanimité.

## **7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET**

*La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présent-e-s.*

Puidoux, le 23 avril 2025

*Le rapporteur :  
Nicolas Glauser*